



Un traité aux conséquences incalculables se prépare dans l'indifférence des médias, à l'exception du Monde diplomatique d'octobre dernier.

Ce traité prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants. Cela signifie l'abolition de toute protection sociale, environnementale, sanitaire, financière, fiscale ou autre. Ci-dessous vous trouverez quelques extraits de l'article du Monde diplomatique. Lisez, c'est édifiant!

[Pour s'y opposer, signez la pétition](#)

Quelques extraits de l'article :

Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires.

Officiellement, ce régime devait servir au départ à consolider la position des investisseurs dans les pays en développement dépourvus de système juridique fiable ; il leur permettait de faire valoir leurs droits en cas d'expropriation. Mais l'Union européenne et les Etats-Unis ne passent pas précisément pour des zones de non-droit ; ils disposent au contraire d'une justice fonctionnelle et pleinement respectueuse du droit à la propriété. En les plaçant malgré tout sous la tutelle de tribunaux spéciaux, l'APT démontre que son objectif n'est pas de protéger les investisseurs, mais bien d'accroître le pouvoir des multinationales.

Certains investisseurs ont une conception très extensive de leurs droits inaliénables. On a pu voir récemment des sociétés européennes engager des poursuites contre l'augmentation du salaire minimum en Egypte ou contre la limitation des émissions toxiques au Pérou, l'Alena servant dans ce dernier cas à protéger le droit de polluer du groupe américain Renco (6).

Autre exemple : le géant de la cigarette Philip Morris, incommodé par les législations antitabac de l'Uruguay et de l'Australie, a assigné ces deux pays devant un tribunal spécial. Le groupe pharmaceutique américain Eli Lilly entend se faire justice face au Canada, coupable d'avoir mis en place un système de brevets qui rend certains médicaments plus abordables. Le fournisseur d'électricité suédois Vattenfall réclame plusieurs milliards d'euros à l'Allemagne pour son « tournant énergétique », qui encadre plus sévèrement les centrales à charbon et promet une sortie du nucléaire.

Les normes de qualité dans l'alimentation sont elles aussi prises pour cible. L'industrie



Traité transatlantique : réagissez avant qu'il ne soit trop tard !

américaine de la viande entend obtenir la suppression de la règle européenne qui interdit les poulets désinfectés au chlore.

[Pour plus d'infos, lire l'article dans son intégralité](#)